

04 Quelques dates-clés

1182 : La corporation des bouchers de Paris fait approuver ses privilèges par Philippe Auguste.

1366 : un arrêt du Parlement précise qu'il faut tuer les veaux à Saint-Germain, les moutons à Saint-Marcel, les porcs à Sainte-Geneviève et les bœufs à l'Apport Paris.

1410-1413 : la corporation parisienne, alliée au Duc de Bourgogne Jean sans Peur, domine la capitale. Dissoute en 1416, elle retrouve ses privilèges en 1418.

1587 : elle prend de nouveaux règlements et reste puissante jusqu'à la Révolution.

1791-1802 : le commerce de la boucherie est complètement libre; il s'ensuit de grands désordres …

1802 : rétablissement de la réglementation de la boucherie par un arrêté des consuls.

1811 : l'Empereur ordonne l'instauration du monopole de la boucherie

1816 : il y a déjà un important marché de vaches laitières à La Villette

1818 : création de cinq abattoirs dans Paris Montmartre, Ménilmontant, Villejuif, Grenelle et Roule)

1822 : suppression de l'obligation d'acheter deux étaux pour en fermer un.

1828 : le nombre des étaux cesse d'être limité.

1829 : naissance du commerce à la cheville

1836 : le Conseil Municipal examine un avant-projet présenté par la Société Rouget, Pellerin et Cie, tendant à la construction d'abattoirs dans les circonscriptions qui comprendraient tout le département de la Seine, Paris excepté.

1844 : dans la commune de La Villette les trente bouchers et charcutiers réunissent leurs tueries et échaudoirs.

1er janvier 1850 : mise en service de l'abattoir communal de La Villette au lieu dit les Petis-Noyers.

1855 : on commence à s'occuper de la création d'un marché aux bestiaux. Une commission est également chargée de présenter un rapport sur l'organisation de la boucherie.

1858 : le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics insiste pour la réalisation du projet dans la commune de La Villette.

1er janvier 1867 : inauguration de l'abattoir général de La Villette.

21 octobre 1867 : premier marché aux bestiaux sur les 31 hectares acquis par la Ville de Paris.

14 avril 1868 : fermeture de l'abattoir communal de La Villette qui existait auparavant.

Tandis que les effectifs du cheptel bovin européen augmentent de 50 % entre 1850 et 1913, le rendement laitier moyen double et le rendement en viande augmente de 60 %.

Il fallait d'abord répondre, comme en France, à une forte demande lainière, où l'introduction des mérinos d'Espagne dans le premier tiers du XIXe siècle. La concurrence australienne et argentine impose, dès les années 1850-1860, une reconversion vers le mouton à viande […] Dans le recul généralisé du cheptel ovin européen, s'individualisent peu à peu des zones d'élevage plus intensif sur les prés salés ou dans les enclos de la puszta hongroise …

1866 : La grande halle, dessinée par Baltard couvre un espace de 252 mètres de long par 86 mètres de large

1865-1869 : La montée des sociétés par actions et des sociétés anonymes est irrésistible: il se crée 155 sociétés anonymes par an en 1865-1869, 1.200 en 1910-1911.

1874 : mise en service de l'abattoir à porcs

Il faudra attendre l'exposition de 1878 pour qu'ait lieu la première application véritable de la lumière électrique à l'éclairage urbain dans Paris : le 30 mai 1878, la Société Générale électrique met en service 32 foyers avenue de l'Opéra et place du Théâtre-Français.

1880 : Les débuts de la conserverie en boîte métallique (Cf. p. 127, Pierre Léon, Histoire économique et sociale du monde.

1882-1884 : Ce sont les petits commerces, ceux qui adressent à une clientèle populaire, épiceries, boucheries et boulangeries de quartier qui sont les premiers touchés et disparaissent quand éclate la crise industrielle et financière (id. p. 337).

Février 1882 : Le premier navire frigorifique chargé de viande de mouton congelé appareille de Nouvelle-Zélande pour Londres. L'invention de la réfrigération permet à la Nouvelle-Zélande de répondre à la demande britannique en

matière de viande, de beurre et de fromage.

Avec la Belle Époque, voilà la concurrence avec les coopératives de consommation, les chaînes à succursales multiples et les organisations de vente à crédit.

[…] les intérêts des artisans et des revendeurs peuvent se révéler antagonistes. Ceux-ci ont longtemps lutté, en Allemagne, par exemple, contre les privilèges commerciaux des anciennes guildes et ceux-là voient dans les intermédiaires un écran inutile qui lamine un peu leur revenu (id. p. 337).

1927 : Pour la première fois, depuis que l'Exposition Nationale du Travail existe, il est demandé aux ouvriers de concourir pour le titre de meilleur ouvrier de France. Sont donc appelés à concourir les ouvriers abattant les bœufs, les veaux, les moutons, les chevaux. Pas les porcs … Le concours porte sur l'abattage proprement dit et la mise en état de la viande, prête à être livrée à l'étal.

En ce qui concerne les cuirs et peaux, lorsqu'un ouvrier procédera à la séparation de la peau du corps de l'animal, il aura à se préoccuper de laisser le cuir absolument intact, de ne l'entailler en aucun cas avec son couteau et de ne laisser adhérents aucun muscle et aucune aponévrose (nerfs). La sélection sera basée sur la rapidité, le fini du travail et l'état du cuir ou de la peau.

22 octobre 1940 : promulgation de la loi rendant obligatoire le paiement par chèques sur les champs de foire. Le Marché de La Villette jouira d'une dérogation jusqu'en 1960.

1959 : le Conseil de Paris approuve le projet de reconstruction des abattoirs. Création de la Société d'économie mixte de La Villette (SEMVI) afin de permettre la modernisation des abattoirs avec la naissance d'un marché d'intérêt national.

1969 : le scandale éclate lorsque Michel de Grailly, président de la SEMVI, annonce que le coût des travaux s'élève en définitive à un milliard de centimes et qu'il manque 325 millions pour achever les travaux.

1er avril 1969 : démission du Président Félix Fournel, élection du Pt. Roger Decou.

1970 : Par une convention signée avec le Conseil de Paris, l'État prend en charge le déficit et la gestion des installations. Il devient propriétaire des 55 hectares du site de La Villette.

10 juillet 1970 : dessin de Piem dans le Figaro :

Monsieur le Ministre va procéder à la dépose de la première pierre

14 décembre 1970 : une commission d'enquête parlementaire est créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat sur les conditions techniques, économiques et financières de conception, de construction, d'aménagement et de gestion des abattoirs et du marché d'intérêt national de Paris-La Villette

29 décembre 1970 : élection du Président Jean Lardereau

Février 1971 : les travaux sont définitivement arrêtés.

1973 : le marché de la viande est transféré à Rungis.

15 mars 1974 : le Gouvernement met un terme aux activités des abattoirs.